



Appel aux candidatures
au grade de sapeur-pompier volontaire
pour les postes mixtes de la Zone de secours
Hainaut-Est

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut-Est, en séance du 24 septembre 2021, a décidé de constituer une réserve de sapeurs-pompiers volontaires.

DESCRIPTIF DE FONCTION

VOTRE RÔLE :

Vous êtes l'intervenant de base dans la chaîne de secours et constituez le premier maillon au sein de la hiérarchie sous les ordres de laquelle vous travaillez.

Au sein d'une équipe, vous intervenez dans le cadre d'opérations de secours à des personnes, de protection des biens et de l'environnement, d'extinction des incendies.

Votre mission consiste à secourir et protéger les personnes, les biens ou l'environnement, à lutter contre les périls ou les conséquences des accidents de toute nature.

QUELQUES TÂCHES-CLÉS ET DOMAINES D'ACTIVITÉ :

Les interventions des sapeurs-pompiers tournent autour de 4 axes principaux :

- la lutte et la prévention contre les incendies, mais aussi contre leur extension et les conséquences inhérentes aux explosions.
- le secours à personnes : l'aide médicale urgente revêt le transport par ambulance et le secours médical d'urgence aux victimes.
- les travaux de secours techniques, entre autres:
 - la recherche, repêchage et dégagement de personnes et animaux en situation périlleuse ;
 - l'étañonnement, bâchage et dégagement de la voie publique ;
 - le secours aux noyés et travaux subaquatiques ;
 - les menaces technologiques (fuite de gaz, interventions chimiques et radiologiques).
- les interventions liées aux risques environnementaux tels que détection, identification, stabilisation, sécurisation, évacuation, décontamination dans le cadre de risques industriels, pollution hydrocarbure, chimique, nucléaire,...

VOTRE SAVOIR-FAIRE :

Vous êtes capable :

- d'exécuter des ordres et de vous intégrer dans une équipe ;
- de participer à différentes phases de la marche générale des opérations quelles qu'elles soient ;
- d'appliquer des consignes de sécurité individuelles et collectives ;
- de maîtriser le matériel d'extinction et de lutte contre l'incendie ;
- de réaliser des bilans secouriste de l'état de la victime ;
- de tenir à jour divers documents tels que les rapports d'intervention et les registres,...

VOTRE SAVOIR-ÊTRE :

Vous avez :

- une excellente condition physique ;
- le sens du travail en équipe ;
- le respect de la hiérarchie ;
- le respect du matériel ;
- une grande maîtrise de soi ;
- la volonté de servir la collectivité et la notion de « devoir » ;
- la discrétion nécessaire à l'exercice de la fonction en intervention,...

CONDITIONS À REMPLIR À LA DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL

1. être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
2. être âgé de 18 ans au minimum ;
3. avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction ;
4. jouir des droits civils et politiques ;
5. satisfaire aux lois sur la milice ;
6. être titulaire du permis de conduire B ;
7. être titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral du cadre du base ou du cadre supérieur, tel que visé à l'article 35 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours ou être membre du personnel opérationnel pompier d'une zone de secours.

CONDITIONS À REMPLIR À LA DATE DE NOMINATION

Pour être nommé, le candidat stagiaire devra :

1. obtenir pendant la période de stage, le brevet visé à l'article 39 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours;
2. obtenir le brevet d'ambulancier et le badge AMU en cours de validité ;
3. disposer du permis C (si plus de 21 ans), du permis C1 (si moins de 21 ans) ;
4. avoir sa résidence principale à une distance de maximum 10 km d'un poste mixte de la Zone de secours Hainaut-Est

EPREUVE DE RECRUTEMENT

L'épreuve de recrutement organisée sous la forme du concours se compose de 2 épreuves :

- 1) **Une épreuve physique éliminatoire** dont vous trouverez le descriptif en annexe
- 2) **Un entretien oral** destiné à tester la motivation, la disponibilité et la conformité du candidat avec la description de fonction
→ Pour réussir, le candidat devra obtenir **au moins 60%** des points de l'épreuve orale.

COMPOSITION DU JURY

1. Le Commandant de zone ou son délégué ;
2. 3 officiers de la zone ;
3. Un agent CALOG de la gestion des ressources humaines pour assurer le secrétariat des épreuves.

MODALITÉS D'INTRODUCTION DE VOTRE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature composé :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae ;
- d'une copie :
 - du certificat d'aptitude fédéral visé au point 7 des conditions susvisées ;
 - du brevet d'ambulancier et du badge AMU si en possession ;
 - du permis de conduire B (C ou C1 si en possession)

doit être envoyé pour le **22 décembre 2021** au plus tard, par courrier postal à l'adresse suivante :

ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST
Rue de la Tombe, 112
6001 MARCINELLE

A savoir :

- **Toute candidature incomplète, illisible ou qui ne respecte pas les modalités d'introduction des candidatures ne sera pas prise en considération.**
- **En cas d'engagement, le maintien dans la fonction sera conditionné au respect d'exercice de la fonction. Ces conditions vous seront communiquées avant votre entrée en fonction.**

Date de parution de l'appel : **22 octobre 2021**

Major Fabrice PIERART
Commandant de Zone
Zone de Secours Hainaut-Est

Loic D'HAeyer
Bourgmestre de Fleurus
Président de Zone
Zone de Secours Hainaut-Est